



Mali: La Coordination des Mouvements de l'Azawad signe un plan d'action pour mettre fin et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants et la violence sexuelle envers les enfants dans les conflits

New York - La Coordination des Mouvements de l'Azawad (CMA), une coalition de mouvements armés signataire de l'accord de paix d'Alger, qui comprend le Mouvement national de libération de l'Azawad (MNLA), a signé un plan d'action avec les Nations Unies pour mettre fin et prévenir le recrutement et l'utilisation d'enfants, la violence sexuelle et toutes les autres violations graves envers les enfants.

Plus tôt aujourd'hui, la Représentante spéciale du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Leila Zerrougui, a signé le Plan d'action à New York comme témoin.

« Je suis heureuse de voir la CMA prendre l'initiative de signer un plan d'action contraignant pour toutes les entités sous son égide », a déclaré Leila Zerrougui. « C'est un développement bienvenu car il fournira un cadre pour mettre fin aux violations attribuées aux groupes armés et renforcer la protection des enfants au Mali. »

Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations unies sur les enfants et les conflits armés*, le plan d'action prévoit des mesures concrètes pour mettre fin et empêcher le recrutement, l'utilisation et l'association de tous les enfants de moins de 18 ans ainsi que des mesures visant à prévenir le viol, les violences sexuelles et autres violations graves des droits de l'enfant. L'accord est contraignant pour tous les membres de la CMA, y compris le MNLA, une partie au conflit listée dans le rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés pour recrutement et utilisation d'enfants et violences sexuelles envers des enfants.

« Par le biais du Plan d'action, la CMA s'engage à assurer la libération et le transfert aux acteurs de protection de l'enfance de tous les enfants présents dans les rangs de ses membres », a déclaré Leila Zerrougui. « La signature d'un Plan d'action est le début d'un processus et j'attends avec impatience sa pleine mise en œuvre. Je compte sur le soutien du gouvernement pour faciliter ce processus dans le meilleur intérêt des enfants du Mali. »

Note aux éditeurs:

* Les résolutions 1539 (2004), 1612 (2005), 1882 (2009), 1998 (2011) et 2225 (2015) sur les enfants et les conflits armés établissent des mesures et des outils pour mettre fin aux violations graves commises contre les enfants par la création d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information et l'élaboration de Plans d'action pour mettre fin aux violations par les parties listées dans les annexes du rapport annuel du Secrétaire général sur les enfants et les conflits armés.

Pour plus d'informations, veuillez contacter:

Stephanie Tremblay, agente des communications, Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, + 1-212-963-8285 (bureau), + 1-917-288-5791 (mobile), tremblay @ un. Org